



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 824-1

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
824 SUR LA TAXATION 2021 POUR
REPORTER LA DATE D'EXIGIBILITÉ DES
TAXES**

- ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal reporte de trois (3) mois les dates d'échéance de paiement des taxes foncières;
- ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal accordent aux municipalités de l'agglomération qui accordent à leurs citoyens un délai additionnel pour leur versement de taxes municipales un délai équivalent pour verser leur quote-part;
- ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reporter les dates d'exigibilité des versements du compte de taxes, initialement dû les 18 février et 20 mai 2021, et ce, sous réserve de l'adoption de la résolution de l'agglomération de Montréal autorisant le report des dates d'échéance de paiement des taxes foncières;
- ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné par Mme le maire, Paola Hawa, lors de la séance du conseil tenue le 18 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Tom Broad

D'adopter le règlement numéro 824-1. Ce dernier statue et ordonne :

Table des matières

- Article 1 Modification de l'article 20 « Dates d'exigibilité »
- Article 2 Modification de l'article 19
- Article 3 Entrée en vigueur

Article 1 **Modification de l'article 20 « Dates d'exigibilité »**

Le paragraphe b) de l'article 20 est remplacé par ce qui suit :

- b) soit en deux versements égaux, le premier le 20 mai 2021 et le second le 19 août 2021. Toutefois, si le débiteur choisit ce mode de versement, aucun avis de paiement ne sera expédié par la Ville pour le second versement.

Article 2 **Modification de l'article 19**

Les mots « article 15 » sont remplacés par les mots « article 18 ».

Article 3 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

PROCÉDURE SUIVIE :

- Dépôt du projet de règlement et avis de motion donné le 18 janvier 2021 (résolution numéro 01-026-21)
- Adoption du règlement le 8 février 2021 (résolution numéro 02-046-21)
- Publication du règlement le 11 février 2021 sur le site web de la Ville
- Publication de l'avis public d'entrée en vigueur le 11 février 2021